



## FORMULAIRE DE DEMANDE

### Programme d'aide pour favoriser la création de nouveaux logements locatifs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

#### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE-REQUÉRANT

Nom :	_____	Prénom :	_____
Nom des copropriétaires (si applicable) :	_____		
Adresse de résidence :	_____		
Adresse d'immeuble des travaux :	_____		
N° de téléphone : Domicile :	_____	Travail :	_____

#### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE OU DÉSIGNÉE (SI APPLICABLE)

Dénomination sociale :	_____		
N° d'entreprise (NEQ) :	_____		
Adresse du siège social :	_____		
Personne désignée :	_____		
Adresse d'immeuble :	_____		
Adresse d'immeuble des travaux :	_____		
N° de téléphone : Domicile :	_____	Travail :	_____

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

- L'octroi d'une aide (crédit de taxes foncières et de taxes de services) s'applique à des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment principal qui, après les travaux, sera utilisé exclusivement à des fins résidentielles à l'année, à l'exclusion de la location touristique, et qui entraînent :
  - une augmentation de logements autonomes locatifs;
  - une hausse de l'évaluation foncière au rôle d'évaluation de la Municipalité.
- Les travaux devront faire l'objet d'une modification au rôle d'évaluation foncière entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2027;
- L'aide entre en vigueur à compter de la date fixée dans le certificat de l'évaluateur et applicable uniquement si l'usage qui s'exerce dans le bâtiment est toujours admissible et conforme à la déclaration faite par le propriétaire au moment de la présente demande;
- Le montant d'aide octroyé est sujet à des variations suite au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

## DÉCLARATIONS DU PROPRIÉTAIRE-REQUÉRANT

- La construction comporte un nouveau bâtiment principal destiné exclusivement à des fins résidentielles comportant un minimum de 2 logements autonomes dont au moins un des logements est locatif et non occupé par le propriétaire;
- OU**
- La transformation du bâtiment principal destiné exclusivement à des fins résidentielles annuelles comporte l'ajout d'un minimum d'un nouveau logement autonome locatif et non occupé par le propriétaire;
- Les travaux ont fait l'objet d'un permis délivré conformément à la réglementation municipale entre le 5 juin 2020 et le 31 décembre 2025 inclusivement :  
Oui  Non
- Les travaux sont complètement effectués et terminés au plus tard le 31 décembre 2026 et font l'objet d'une modification au rôle d'évaluation foncière entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2027;  
Oui  Non
- Je déclare que les travaux sont réalisés en conformité du permis délivré et de toute disposition des règlements municipaux en vigueur;  
Oui  Non
- J'ai joint une copie du permis de construction au présent formulaire :  
Oui  Non
- Dans le cas d'une construction neuve, j'ai contacté la Municipalité pour bénéficier du test d'infiltrométrie offert gratuitement :  
Oui  Non
- Je m'engage à conserver la vocation locative annuelle et résidentielle des nouveaux logements autonomes pour une période minimale de cinq ans :  
Oui  Non
- Je m'engage à prouver annuellement l'occupation de chaque logement faisant l'objet d'une aide par le dépôt d'un bail :  
Oui  Non
- Je déclare avoir pris connaissance du Règlement 2020-08 instituant un programme d'aide pour favoriser la création de nouveaux logements locatifs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et m'engage à respecter toutes les dispositions de ce Règlement :  
Oui  Non

Signature du propriétaire requérant (ou des) propriétaire(s) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom et prénom en lettres moulées :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date :

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

**INSPECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME**

- La construction comporte un nouveau bâtiment principal destiné exclusivement à des fins résidentielles comportant un minimum de 2 logements autonomes dont au moins un des logements est locatif et non occupé par le propriétaire;

**OU**

- La transformation du bâtiment principal destiné exclusivement à des fins résidentielles annuelles comporte l'ajout d'un minimum d'un nouveau logement autonome locatif et non occupé par le propriétaire;
- Les travaux ont fait l'objet d'un permis délivré conformément à la réglementation municipale entre le 5 juin 2020 et le 31 décembre 2025 inclusivement :  
Oui  Non
- Les travaux sont complètement effectués et terminés au plus tard le 31 décembre 2026;  
Oui  Non
- Le zonage tel que défini aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de permettre un tel usage :  
Oui  Non  Spécifiez la zone : \_\_\_\_\_
- Les travaux sont réalisés en conformité du permis délivré et de toute disposition des règlements municipaux en vigueur;  
Oui  Non

Signature de l'inspecteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**DIRECTION DES FINANCES**

**Admissibilité au programme**      Admissible     Non admissible

Une modification au rôle d'évaluation foncière est entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2027

Si non admissible, justification :

---

---

---

---

Description du crédit de taxe admissible :

---

---

Signature de la Direction des finances : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Copie conforme au Service de l'aménagement du territoire et d'urbanisme \_\_\_\_\_ Original transmis au Service des finances le \_\_\_\_\_

Copie conforme au propriétaire \_\_\_\_\_ Copie du règlement 2020-08 au propriétaire \_\_\_\_\_